

Commune de LONG

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2025

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 15 septembre 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE

Aude PETIT qui a donné pouvoir à Jean-Marie PECQUET

Perrine RETOURNÉ qui a donné pouvoir à François BLIN

Etaient absents :

Xavier HENRY - Olivier FEREZ - David PERTUÉ

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

→ de fixer à 220 € le montant de la subvention aux associations suivantes pour l'année 2025 :

- ACPG-CATM
- Association Sportive de Long
- Fanfare Viv Long
- Société de chasse en plaine
- APPMA « au Paradis des Pêcheurs »
- Long Animation
- Association Long Pétanque
- Association de Préservation du Patrimoine de Long
- Unissons Long

→ D'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « le coup de patte de Ness » à Condé Folie

→ De verser en 2 fois la subvention exceptionnelle de 2 000 € qui avait été octroyée à l'APPMA « au Paradis des Pêcheurs » pour l'achat d'un faucardeur (délibération n° 11/2024 du 16/02/2024 : un premier versement de 1 000 € avant le 31/12/2025 et un second versement de 1 000 € entre le 01/01/2026 et le 28/02/2026

→ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à l'ensemble de ces décisions.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 07

Votants : 10

Date de convocation :

Le 15 septembre 2025

Date d'affichage :

Le 26 septembre 2025

DELIBÉRATION N° 58/2025

Subventions aux associations



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marie PECQUET